

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013  
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30  
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20  
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude  
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15  
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime  
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**PESSAC - rue du Docteur Schweitzer - parcelle cadastrée DE 196 et demi lit de l'ancien ruisseau "Le Serpent" appartenant à la SCI PESSAC avenue du Docteur Schweitzer - Acquisition - Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les inondations et plus particulièrement dans le secteur de l'Université de Bordeaux I, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un bassin enterré de retenue des eaux pluviales interceptant entre autres le collecteur d'eaux pluviales Ø 2 000 correspondant au ruisseau le Serpent et le collecteur Ø 800 de l'avenue Schweitzer à PESSAC. La réalisation de ce bassin correspond à l'emplacement réservé 7. P2 du Plan Local d'Urbanisme situé au 46 avenue du Docteur Albert Schweitzer à PESSAC jouxtant l'arrière du terrain de la SCI Maison de Retraite du Pavillon de la Mutualité et appartenant à la SCI PESSAC avenue du Docteur Schweitzer (CODEV C023180034).

Aussi, compte tenu de l'intérêt de maîtriser au plus tôt cette emprise et aux termes des pourparlers engagés, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage d'acquérir une emprise d'une contenance totale de 8 542 m<sup>2</sup> constituée d'une emprise de 8 175m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle section DE n°196 ainsi que de 367 m<sup>2</sup> correspondant au demi lit de l'ancien ruisseau « le Serpent » appartenant à La SCI PESSAC Avenue du Docteur Schweitzer au prix de 341 680 € qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine. Il est précisé qu'après la réalisation dudit bassin, l'emprise cédée à l'Etablissement communautaire sera engazonnée à l'exception du futur local technique construit hors sol et mise à disposition, par convention, à la SCI PESSAC Avenue du Docteur Schweitzer en contre partie de l'entretien de cet espace vert.

Par ailleurs, une servitude de passage gratuite et définitive est accordée à la Communauté urbaine de Bordeaux par la SCI PESSAC Avenue du Docteur Schweitzer sur la parcelle cadastrée DE 196 division A et B sur une superficie totale de 1 841m<sup>2</sup> afin d'une part d'assurer la prise en charge des réseaux d'assainissement déjà implantés dans le sous sol de ladite parcelle au nord est de la propriété (collecteurs EP) pour leur incorporation dans le domaine public communautaire et d'autre part permettre la pose de nouveaux collecteurs au sud ouest de la parcelle DE 196.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'avis des domaines 318V0570 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012

**VU** la promesse unilatérale de cession en date du 22 octobre 2012

**VU** l'autorisation de passage en propriété privée en date du 22 octobre 2012

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

L'intérêt d'acquérir l'emprise sur laquelle sera aménagé un bassin enterré de retenue des eaux pluviales en vue de lutter contre les inondations dans le secteur de l'Université de Bordeaux I

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

L'acquisition de l'emprise d'une superficie totale de 8 542m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section DE n° 196 pour 8 175 m<sup>2</sup> et du demi lit du l'ancien ruisseau « Le Serpent » pour 367m<sup>2</sup> appartenant à la SCI PESSAC Avenue du Docteur Schweitzer moyennant un prix de 341 680 € qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine précité.

#### **Article 2 :**

L'Etablissement communautaire prendra en charge l'engazonnement de l'emprise acquise à l'exception du futur local technique communautaire construit hors sol et transférera par convention la jouissance de ce terrain à la SCI PESSAC Avenue du Docteur Schweitzer en contre partie de l'entretien de cet espace vert.

#### **Article 3 :**

Une servitude de passage gratuite et définitive est accordée par la SCI PESSAC Avenue du Docteur Schweitzer au profit de la CUB sur la parcelle cadastrée DE 196 division A et B sur une superficie totale de 1 841 m<sup>2</sup> afin de prendre en charge les réseaux d'assainissement déjà implantés dans le sous sol de ladite parcelle au nord est de la propriété (collecteurs EP Ø 800,900 et 2 000) et permettre la pose de nouveaux collecteurs au sud ouest de la même parcelle DE 196.

**Article 4 :**

La dépense et les frais se rapportant à cette transaction seront imputés au chapitre 21 compte 2111 fonction 8310 CRB TE00 programme PD00 du budget principal de l'exercice en cours

**Article 5 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale de cession et la convention de passage en propriété privée, l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 AVRIL 2013**

**PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2013**

M. JEAN TOUZEAU